

PROCES-VERBAL DE LA CINQUIEME SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE
L'ANNEE 2024
JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 20 HEURES
A l'Aula du Collège

Ouverture de la séance :

A 20 heures, le Président du Conseil, M. Vincenzino Roberto ouvre la séance. Il salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, la presse et le public et leur souhaite la bienvenue.

Présentation du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) par Monsieur Eloi Fellay, Directeur de l'Union des Communes Vaudoises

M. G. Delacrétaz présente le directeur de l'UCV qui nous fait un exposé (MCH2). Après cet exposé et quelques questions venant des Conseillers communaux, M. E. Fellay est vivement applaudi et remercié par Messieurs le Syndic et le Président du Conseil.

1. Appel :

56 membres sur 65 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Excusés 9

Ordre du jour :

Présentation du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) par Monsieur Eloi Fellay, Directeur de l'Union des Communes Vaudoises

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2024
3. Rapport des Commissions
 - Préavis 7/24 - Arrêté d'imposition pour l'année 2025
4. Présentation de l'état d'avancement du Plan de quartier Grand-Record
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Communications du Président
7. Communications de la Municipalité
 - a) clôtures de préavis
 - b) communications orales
8.
 - a) Droit d'initiative
 - b) Communications individuelles
9. Contre appel

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Le Président ouvre la discussion sur le PV du 20 juin 2024.

Mme A. Pictet Vallon corrige une phrase mal saisie concernant les contrats d'adhésion aux Petites Voies.

M. P. Luthi modifie un adjectif mal interprété.

M. C. Pannett modifie également une phrase mal comprise.

Ces modifications seront reportées dans le PV définitif imprimé le lendemain.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et une abstention, le procès-verbal est accepté.

5. Rapport des commissions

7/24 Arrêté d'imposition 2025

M. A. Chappuis lit le rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandé, la discussion est close

A l'unanimité,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 7/24 du 31 mai 2024,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 non modifié

4. Présentation de l'état d'avancement du Plan de quartier Grand-Record

M. H. Nusbaumer fait une présentation des modifications apportées au projet Grand-Record. Il cite les étapes qui ont commencé en 2013 et qui avaient débouché sur une pétition afin de combattre ce projet.

En 2018, le projet a été modifié, mais a toutefois suscité des réponses négatives de la part de la population avoisinante.

En 2023, une nouvelle enquête publique a de nouveau provoqué des oppositions.

En 2024, un atelier a été organisé avec les opposants.

Lors de l'atelier, les personnes invitées ont travaillé par petits groupes sur les thèmes qui ressortaient le plus souvent dans les oppositions.

Il en est ressorti de tous les groupes que des toits avec des pans seraient les bienvenus plutôt que les toits plats. Il y a eu aussi des remarques sur la proximité des bâtiments. La sortie du parking devrait être revue également et devrait aboutir à la fin de la route de Lausanne.

Depuis cet atelier, le projet a évolué :

Il y aura une suppression d'un bâtiment, le parking a été déplacé, comme suscité, et les bâtiments ne seront plus alignés les uns aux autres, mais bien décalés. Les hauteurs des bâtiments seront quasiment les mêmes qu'au quartier des Uttins qui se trouve derrière cette parcelle.

Il y aura l'ajout d'un passage piéton afin d'avoir le choix avec le passage sous-voie.

Il y aura 75 logements au lieu de 85 et 88 places de parc au lieu de 99.

La prochaine étape est de déposer une mise à l'enquête complémentaire à celle initiale afin d'y apporter les modifications sus mentionnées. Et pour finir, une maquette 3D sera disponible sur Internet d'ici quelques temps.

M. E. Poetter intervient au sujet du passage sous-voie et du passage piétons qui existe déjà au niveau de la Migros. Il ne voit pas l'intérêt d'avoir les deux solutions alors que le passage sous-voie n'est jamais utilisé au niveau de la Migros.

Il ajoute qu'il avait été parlé d'un giratoire débouchant sur la RC1 au niveau du chemin Neuf, qu'en est-il ?

M. H. Nusbaumer répond que le passage sous-voie est nécessaire pour les petits enfants qui vont à l'école et le passage à piétons est nécessaire pour les gens qui veulent aller plus vite et pour éviter que les gens passent sur la chaussée. Le giratoire sera à la sortie de la rue de Lausanne et non pas à la sortie du Chemin Neuf. Les deux rues sont trop éloignées l'une de l'autre pour ne faire qu'un giratoire aux dires du Canton.

Mme S. Lambelet-Blanc dit que l'on parle de l'arrêt de bus qui sera fait lors de la réfection de la RC 1 et non pas avec le projet du Grand Record. De plus, il s'agit d'un projet pour des parcelles privées, la Commune s'est énormément impliquée et a donc avancé de l'argent, ne serait-ce que les vacations, du temps pris pour ce projet. Elle demande comment ce sera refacturé aux différents propriétaires.

M. H. Nusbaumer répond qu'il y a de toute façon un problème de taille de la route. Il y aura des bus, des voitures, des piétons et des vélos, si possible, dans les deux sens et tout serait fait sans augmenter la taille de la chaussée. Le propriétaire actuel met à disposition le terrain actuel gratuitement. Les terrains seront à disposition de la Commune afin de réaliser la piste cyclable, les deux projets sont vraiment liés. Car si la Municipalité ne peut pas passer sur Grand Record, il faudra exproprier et cela va coûter. L'arrêt du bus sera payé par le préavis concernant la RC1.

Il y aura aussi une convention qui devra être signée entre les concepteurs du projet et la Commune et qui prévoit un certain nombre de projets et de compensations comme la mise à disposition d'un certains nombres de places de parc, ainsi que de locaux, réfection du sous-voie qui totalise un montant de Fr. 1 million et demi à charge des propriétaires du terrain.

Mme S. Lambelet-Blanc dit qu'il s'agit de travaux et de toute façon ces derniers sont à faire.

Elle pense que pour le Conseil communal, ce serait bien d'avoir des détails plus précis de la compensation car l'argent que la Commune a dépensé en consultation, en séance de Municipalité, la bande de terrain mise à disposition, qui n'est pas de la surface constructible actuellement, cette compensation lui semble dérisoire. Nous ne sommes plus une commune riche et nous avons d'autres soucis à régler. Elle pense important que le Conseil communal obtienne des détails plus précis sur les charges effectives avant de se prononcer. Elle demande si c'est une compensation pour la Commune ou un mal nécessaire vu le chantier. La remise en état de la route paraît obligatoire.

M. H. Nusbaumer répond qu'il y a plusieurs points. Si un propriétaire endommage la voie publique, ce sera à sa charge de remettre en état. La bande de terrain mise à disposition pour faire la piste cyclable a quand même une certaine valeur. Le passage sous-terrain sera refait par la Commune. Par contre, il n'y a pas de règlement dans la Commune de Préverenges. Certaines communes ont des règlements où il faut payer un certain montant par km carrés, participer au financement des écoles et des garderies. Ils ont le devoir légal de mettre à l'enquête public mais s'il n'existe aucun règlement pour taxer, ce n'est pas possible de le faire. Il ajoute qu'ils ont trouvé un arrangement et ils vont faire une convention avec eux. Il s'est permis de calculer combien cela coûterait au propriétaire si Préverenges avait un règlement et cela correspond tout à fait.

Mme S. Lambelet-Blanc signale que la Commune de Bussigny a un règlement et que pour eux, chaque mètre carré coûte Fr. 170.- pour la Commune. Elle ajoute que nous sommes très loin du compte. Et c'est le prix le plus bas du Canton.

M. H. Nusbaumer dit que cela peut être aléatoire car le montant peut être trop élevé. Il ajoute que les calculs qu'il a faits s'équilibrent avec les compensations en nature.

Mme M. Ben Hassena demande pourquoi nous n'avons pas de règlement et elle trouverait sage de le faire avant.

M. H. Nusbaumer explique que cela prendrait beaucoup de temps et qu'ensuite il faudra l'adapter à la situation, puis le faire valider par le Canton. Ensuite, il faudrait nous le présenter. Le règlement a été commencé mais ne peut pas s'adapter à ce projet. Ils ne peuvent pas attendre pour la mise à l'enquête. Le règlement concernera les projets futurs s'il y en a encore.

M. M. Badoux remercie la Municipalité pour l'information. Qu'est-ce qui motive le porteur de projet à faire une enquête complémentaire et non pas une nouvelle enquête ?

M. H. Nusbaumer explique que s'ils font une nouvelle enquête, ils devraient retirer celle existante. Toutes les oppositions formulées passeraient à la poubelle. Et de plus, ils se sont adressés au Canton qui a recommandé une enquête complémentaire. Cela permet aussi de regrouper les deux dossiers.

M. J. Scherer remercie la Municipalité de nous présenter ce projet. Par contre il dit que si l'on compte 10'000 mètres carrés et qu'il y a environ 1 million de travaux, il salue la démarche de la Municipalité.

M. P. Lüthi est très content des modifications apportées aux toits avec deux pans. Mais il aimerait encore que l'on respecte la partie vieux village et pressoir afin que l'on ne fasse pas des cubes avec un toit dessus, mais des maisons plus élaborées.

Il n'y a plus de questions.

5. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour la PRM, M. A. Chappuis dit que le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 26 septembre.

Pour l'ERM, M. M.-H. Duvoisin informe que le Conseil intercommunal de l'ERM s'est réuni à Echandens le 26 juin 2024.

Il a adopté les comptes de l'exercice 2023 ainsi que donné décharge sur la gestion du même exercice. Vous pourrez trouver le rapport de gestion et les comptes sur le site de l'ERM, pour ceux que cela intéresse.

Les élections statutaires du Conseil se sont déroulées selon le cycle habituel, qui a vu la présidence tournante attribuée cette année à Ecublens. Notre représentant, M. Jérôme Scherer, a été élu à la Commission de gestion et M. Pierre-Philippe Hermann a été élu scrutateur suppléant, donc notre commune est à nouveau active à tous les niveaux.

Quelques communications orales nous ont été faites par le CODIR :

Un devis estimatif à +-10% a été établi pour la nouvelle step sise à Morges, il se monte à 126'439'000.-. Ce devis ne comprend pas l'achat du terrain supplémentaire qui est encore en discussion, ni la subvention cantonale de quelque 10'000'000.-, ni celle pour le traitement de l'azote, d'environ 5'000'000.-

L'ébauche du projet pilote, subventionné par la DGE, concernant les nouveaux Plans Généraux d'Evacuation des Eaux (PGEE 2.0) a été présentée aux 15 communes de l'ERM.

Les contours en termes de gouvernance et des coûts doivent encore être définis, une motion au grand Conseil a été déposée en rapport avec ces nouveaux Plans.

Un raccordement éventuel à l'ERM des localités de la commune de Hautemorges, que sont Apples, Pampigny, Reverolle et Sévery, est à l'étude.

Après un premier contrôle, le déluge qui s'est abattu sur Morges et ses alentours le 25 juin n'a pas occasionné de gros dégâts aux 3 steps de l'ERM.

6. Communications du Président :

Avant de vous informer sur les prochaines dates importantes de notre conseil, le Président aimerait revenir sur les désignations des commissions Ad'hoc.

Il aimerait mettre en place un tournoi plus équitable. Il sera donc possible que le bureau propose aux conseillères et conseillers qui n'ont pas encore participé à l'une ou l'autre de ces commissions d'y participer.

Le but étant de trouver un juste milieu entre les habitués et les initiants.

Il rappelle que les dates proposées par la Municipalité ne sont pas fixes et que ces dates peuvent être discutées entre les membres de la commission et le Municipal concerné. Nous avons assez de moyens de communication pour y remédier.

Une personne désignée n'a, à priori, pas de raison à ne pas siéger dans ces commissions. Évidemment, quelques exceptions pourront être admises.

Durant l'été, comme vous le savez déjà, deux commissions rapportant à la Municipalité ont été formées.

L'une concernant le projet de modifications des statuts de la PRM et l'autre concerne la nouvelle réglementation sur la taxe de séjour.

Nous avons dû mettre en place une troisième commission rapportant à la Municipalité en urgence pour la consultation de la mise en place de la nouvelle association concernant le cercle scolaire.

La commission de l'urbanisme, sous sa nouvelle composition, a désigné Monsieur Jean-Michel Toinet comme Président de ladite commission. La commission se tient volontiers à disposition de futures commissions ad'Hoc de préavis ayant trait tout ou partie à l'urbanisme pour échanger et partager leur expérience. Merci à tous les membres de la commission de l'urbanisme pour leurs futurs travaux.

Vous pouvez trouver toutes les dates des séances du Conseil ainsi que celles du deuxième semestre 2025, sur le site internet de la commune sous la rubrique « Politique / conseil communal / séances ».

Autre date importante à ne pas oublier, c'est le jeudi 12 décembre 2024. Date à laquelle aura lieu notre souper annuel. Vous recevrez plus d'informations lors de notre prochaine séance.

Il rappelle également que dimanche prochain 22 septembre auront lieu les votations fédérales sur 2 objets soit

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) (FF 2023 785).

Prochains conseils communaux 2024 :

10	octobre	2024 à 20h00 dépôt du budget 2025
5	décembre	2024 à 20h00 budget 2025
12	décembre	2024 à 19h00 repas de fin d'année

Prochains conseils communaux 2025 :

6	février	2025 à 20h00
20	mars	2025 à 20h00
10	avril	2025 à 20h00 date de réserve
8	mai	2025 à 20h00 dépôt des comptes de la gestion
19	juin	2025 à 19h00 rapport sur les comptes et la gestion
26	juin	2025 à 20h00 date de réserve
18	septembre	2025 à 20h00 arrêté d'imposition
9	octobre	2025 à 20h00 dépôt du budget 2026
4	décembre	2025 à 20h00 Budget 2026
11	décembre	2025 à 19h00 (souper du Conseil communal)

7. Communications de la Municipalité :

Dicastère : Administration communale – Finances – Écoles – Social et Cultes
M. Guy Delacrétaz

Association scolaire

Le projet d'Association scolaire entre les 4 communes de l'EPSP progresse. Il s'agit en effet de transformer l'Entente scolaire actuelle en une Association intercommunale. Cette association regroupera des missions liées à l'école, à l'accueil de la petite enfance (pré- et parascolaire) et à la jeunesse (Univers 1028). Des commissions chargées d'étudier les statuts de ladite association ont été nommées au sein des 4 conseils communaux. Leur travail débutera prochainement.

Un préavis sera déposé devant votre conseil à l'issue de ces consultations préparatoires.

Statistique de la population au 31 août 2024

5'282 habitants résident à Préverenges (+ 18 par rapport au 31.07.2024) et 61 sont en séjour (+ 3 par rapport au 31.07.2024).

Réception des nouveaux citoyens

Les nouveaux citoyens de la Commune seront accueillis le mercredi 13 novembre 2024 au Château par le Président du Conseil communal, M. Vincenzino Roberto, et par les membres de la Municipalité. Nous espérons qu'ils répondront nombreux à notre invitation.

Réception des nouveaux habitants et naturalisés

La prochaine réception des nouveaux habitants et citoyens naturalisés se déroulera le jeudi 30 janvier 2025. Comme vous vous en souvenez certainement, cette manifestation est organisée tous les deux ans. Elle se déroulera dès 19h00 au Foyer de la salle polyvalente. Des représentants de chaque société locale et des services communaux seront invités à participer à cette manifestation au cours de laquelle ils pourront présenter leurs activités. Un apéritif dînatoire sera servi.

Dicastère : Durabilité – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique

M. Manuel Zenger

Dégât d'eau au Collège Tribord

Dans la nuit du 20 au 21 juillet, une importante inondation s'est produite au 2^{ème} étage du Collège Tribord à la suite d'une rupture d'une conduite d'eau claire. Bien que survenu durant un week-end et au milieu des vacances d'été, le sinistre a été constaté rapidement le lendemain et les pompiers et les employés communaux ont pu intervenir aussitôt l'alerte donnée. Malheureusement, la conséquence a tout de même été un important dégât d'eau qui a atteint tous les étages. Il est estimé que 120'000 litres d'eau se sont écoulés.

Après d'intenses travaux d'assèchement et de vérifications techniques, le bâtiment a pu être réutilisé en toute sécurité dès le 19 août pour la rentrée scolaire.

Cependant, il s'agira d'assécher l'eau infiltrée dans les dalles du bâtiment. Ces travaux seront effectués étage par étage, grâce à l'installation de pavillons permettant d'accueillir les élèves. Au total, ce sont huit classes provisoires – soit l'équivalent d'un étage – qui ont été installées dans la cour de l'école. Ce déménagement en séquence permettra d'assurer le bon fonctionnement de l'école pendant toute la durée des travaux d'assainissement.

La Municipalité exprime sa reconnaissance envers le personnel du Service des bâtiments et du Service de l'urbanisme, dont le travail effectué dans l'urgence a permis d'assurer une rentrée des classes dans de bonnes conditions. Elle remercie également le Directeur et les membres du corps enseignant impactés pour leur investissement dans la gestion du sinistre et la recherche de solutions afin de permettre le déroulement normal de la nouvelle année scolaire.

Durabilité

Du 1^{er} au 7 octobre aura lieu, à la Maison de commune, l'exposition intitulée « Vivre plus mieux » : Comment vivre avec les ressources d'une planète ? L'exposition ouvrira avec une conférence de M. Yves Golay-Fleurdelys, Architecte EPFL SIA, expert en durabilité et membre de l'association « Les grands-parents pour le climat » de Préverenges.

Dicastère : Ressources humaines – AdminNextGen – Économie – Culture et Jeunesse

Mme Karine Storm-Devolz

Ressources humaines

Je souhaite vous informer de récents changements concernant les ressources humaines, en particulier concernant l'équipe des chefs de services.

- M. Antoine Monnier a pris ses fonctions en tant que Secrétaire Municipal le 1^{er} août. Nous sommes ravis de l'accueillir et sommes convaincus que son expertise sera un atout pour notre commune.
- Par ailleurs, nous avons convenu de nous séparer d'un commun accord de deux de nos chefs de services. Il s'agit de :
 - M. Eric Avondo, ancien chef de la Voirie et des Espaces Verts, et
 - M. Safet Cokovic, ancien chef des Bâtiments et de la Conciergerie.

Nous tenons à les remercier pour le travail accompli durant les nombreuses années au sein de notre Administration.

Administration NextGen

L'un des objectifs principaux de notre programme de législature est de moderniser l'Administration Communale pour mieux répondre aux besoins actuels et s'adapter à un environnement en constante évolution. Cette démarche vise à optimiser le fonctionnement interne en simplifiant les processus et en améliorant l'utilisation des ressources, tout en intégrant de nouvelles idées et technologies adaptées. Elle vise également à améliorer la qualité des services offerts à la population, en les rendant plus accessibles et efficaces.

Pour engager cette transformation, nous avons d'abord mené une analyse interne l'an dernier, qui a abouti à un plan d'action structuré. Le premier volet de ce plan consistait à dresser un état des lieux détaillé de l'ensemble de nos services. Pour ce faire, la Municipalité a mandaté un bureau d'études externe en mars de cette année. Leur expertise avait pour but de valider et d'approfondir notre analyse afin d'identifier les besoins, les lacunes et les opportunités d'amélioration pour transformer l'Administration en une organisation plus performante et agile, capable de répondre efficacement aux attentes de la population.

Suite aux conclusions de ce rapport, la Municipalité a décidé dans un premier temps de se réorganiser en six services comme suit :

1. **Le Secrétariat Municipal** englobant le Greffe, les activités du SIPAS, l'Informatique, l'Economie, l'Administration Next Gen, la Communication ainsi que la gestion et coordination des événements et projets ;
2. **Le Service de la Population**, qui regroupe le Contrôle des Habitants, la Sécurité Municipale et l'Accueil des usagers ;
3. **Le Service de l'Urbanisme et des Constructions ;**
4. **Le Service d'Exploitation et de l'Environnement**, qui regroupe les bâtiments, la conciergerie, la voirie et les espaces verts ainsi que la durabilité ;
5. **Les Finances ;**
6. **Les Ressources Humaines.**

Nous sommes actuellement en phase de transition et de recrutement, afin que cette réorganisation soit pleinement opérationnelle dès le début de l'année 2025. La mise en œuvre de notre plan d'action se poursuit et nous vous tiendrons informés des progrès.

Nous sommes convaincus que cette initiative transformera durablement notre administration, lui permettant ainsi de relever les défis de demain avec agilité et efficacité.

Communication - Journal de Préverenges

Nous sommes actuellement en train de travailler sur une nouvelle mise en page du **Journal de Préverenges**, qui sera effective dès l'édition de mars 2025.

Ce journal, existant depuis près de 50 ans, constitue un pilier de notre village. Il est un lien essentiel entre les habitants, les sociétés locales et les nombreuses

initiatives qui enrichissent la vie communale. Toutefois, comme vous avez peut-être pu le constater, son format et son graphisme sont restés quasi inchangés depuis les années 1980. Face à l'évolution des attentes et des besoins de notre communauté, la Municipalité a décidé de revitaliser ce média pour qu'il continue à refléter la dynamique de notre village.

Pour assurer une transition fluide, nous avons convié les différents contributeurs du journal à une séance de présentation qui aura lieu le mercredi **2 octobre à 19h à l'AULA**. Lors de cette rencontre, nous leur présenterons le nouveau graphisme et leur expliquerons les nouvelles modalités de soumission des articles, afin de les accompagner dans ce processus de modernisation.

Culture et événements :

- M. Zenger vous a parlé de l'**exposition Jalons**, donc ne je reviens pas sur ce point.
- Le **Journal de Morges** fête ses 130 ans et parcourt les routes du district pour l'occasion. Son minibus et son équipe de journalistes seront présents toute la journée du **mardi 8 octobre**, dès 9h, sur le parking de l'Étoile. Un apéritif sera ensuite servi à 18h à la Maison de Commune, pour partager un sympathique moment tous ensemble et profiter de l'exposition *Jalons* qui se tient au même endroit cette semaine.
- Le théâtre cette année sera un concert conté, d'après l'œuvre de Vincenzo Todisco par la Compagnie Saudade, intitulé **L'Enfant Léopard**, qui se tiendra le **vendredi 11 octobre, à la Maison de Commune**. Il débutera à 18h30.

Ces événements sont gratuits.

Concernant le projet du **800^{ème} anniversaire** (prévu pour 2026), dont je vous avais parlé avant l'été, nous avons reçu diverses propositions de sociétés locales ainsi que de quelques citoyens suite aux présentations et communications sur les réseaux sociaux. Nous sommes actuellement en train de constituer le Comité élargi, qui sera chargé de la sélection des projets et événements ainsi que des détails de cette célébration. Je vous tiendrai informés des prochaines étapes.

Ensuite, en ce qui concerne les événements organisés par des associations ou sociétés locales, pour lesquels nos services sont également sollicités, nous avons ce mois-ci :

- Le **Troc de Prévèrenges**, le dimanche **22 septembre** au Foyer de la Salle Polyvalente, organisé par la Société de Développement.

Dicastère : Urbanisme – Constructions – Mobilité – Accueil de jour

M. Hervé Nusbaumer

Nouvelles des Moussaillons

Le préavis 02/23, accepté par votre Conseil, demandait un crédit pour la création d'une structure préscolaire à l'Allée du Rionzi 1. La rénovation en profondeur des espaces intérieurs et extérieurs est en phase d'achèvement. Si les travaux dont la compétence dépendait de la Commune se sont déroulés de façon très professionnelle et à satisfaction, il n'en a pas été de même avec les différentes interventions nécessaires à charge du propriétaire du bâtiment. Les retards pris par les représentants de ce dernier et le manque d'organisation affiché depuis le début de nos travaux nous ont occasionnés « quelques » sueurs froides. À noter que vous avez reçu une invitation à l'inauguration des nouveaux locaux, qui aura lieu le samedi 16 novembre dès 11h.

Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le règlement sur les émoluments administratifs, objet du préavis 04/23, a été approuvé par le Conseil communal en février 2024. Une fois le délai référendaire échu, il a été transmis à l'administration cantonale pour approbation par le Département. Le délai de recours court jusqu'au 20 septembre et le règlement deviendra exécutoire dès ce moment.

Auberge de l'Étoile – Étude de marché

Dans le cadre du préavis 03/24 pour la demande d'un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment de l'Auberge de l'Étoile, une étude de marché a récemment été initiée. Elle offrira une vision des différents types d'offre qui pourraient être proposés pour l'exploitation du bâtiment de l'auberge de l'Étoile, ainsi que des attentes du marché. Elle servira donc d'aide à la décision pour la Municipalité et permettra d'affiner le programme souhaité.

Association « Les Petites Voiles »

Faisant suite au préavis 06/24 relatif à la création et à l'adhésion à l'association « Les Petites Voiles », ladite association a vu le jour le 26 juin 2024. Elle compte actuellement trois membres, qui sont la Commune de Préverenges, l'association « Les Moussaillons » et l'association « Les Optimistes ». Les membres du Comité sont Mme Catherine Castellani, Présidente des Moussaillons, M. Yohan Bugnon, Président des Optimistes, ainsi que votre serviteur. L'équipe administrative des Petites Voiles est quant à elle composée d'une directrice générale et d'un responsable administratif. Ils ont entre autres la charge de mettre en place toute l'organisation nécessaire à l'ouverture et la gestion du futur CVE Les Moussaillons au Rionzi.

Dicastère : Sécurité publique – Espaces verts et voirie – Protection civile – Sports

M. Alain Garraux

Pas de communication.

8.

A) droit d'initiative

Néant

B) communications individuelles

M. V. Perret demande si l'origine des dégâts d'eau est connue. Il est étonné que cela survienne après si peu de temps de construction et demande si une enquête a été faite. Est-ce qu'il faudrait se retourner contre l'architecte ?

M. M. Zenger répond que la Municipalité s'est posé cette question et ils sont choqués du nombre d'événements qu'ils ont eu à traiter pour ce bâtiment. Pour ce cas concret, il s'agit d'un tuyau d'eau claire qui a lâché au deuxième étage et qui a provoqué cette inondation. Légalement, la responsabilité de l'architecte dure 5 ans et là, il y a 5 ans et demi écoulés. Les dégâts sur le bâtiment sont couverts par l'assurance, mais pas les porta-cabines nécessaires au bon déroulement de l'enseignement. Il y aura donc des frais significatifs pour la Commune. L'événement est arrivé juste trop tard par rapport à la prise en charge de tous les frais, soit par le sanitaire, soit par l'entreprise générale vu l'étendue des dégâts.

Mme A. Garraux remercie Mme K. Storm-Devolz pour le bel organigramme présenté. Elle ajoute qu'il n'y a toujours pas de photos des nouveaux Conseillers sur le site de la Commune.

Elle demande également si cette salle de l'Aula où l'on siège a été pensée pour des malvoyants ou pour des malentendants ?

Elle ajoute que les rapports des commissions ne devraient pas être lus in extenso. Et finalement, elle demande pourquoi les 4 faces de l'Église ne sont pas toutes illuminées.

M. Manuel Zenger explique que le réglage pour illuminer les 4 faces est difficile. Toutefois le réglage va être ajouté.

M. A Chappuis, Président de la commission des finances, dit qu'il a lu le rapport de la commission des finances in extenso car il y avait beaucoup de chiffres et de plus, il n'y avait qu'un préavis. Il est effectivement un chaud partisan du résumé.
M. P.-Ph. Hermann est aussi pour les résumés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Secrétaire procède au **Contre-Appel**.

Il est 22h35 lorsque le Président clôt la séance

Le Président  La Secrétaire 
Vincenzino Roberto  Claude de Titta

Approuvé lors de la séance du 5 décembre 2024